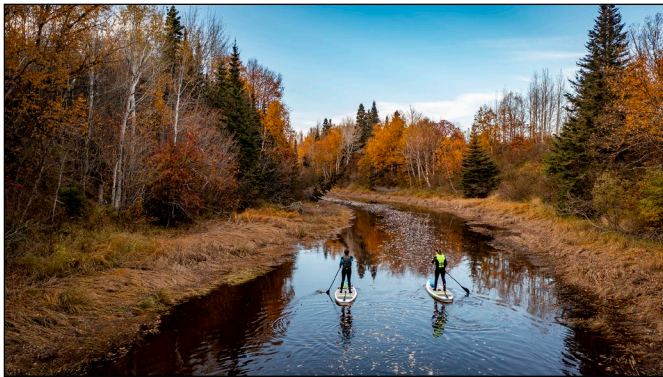


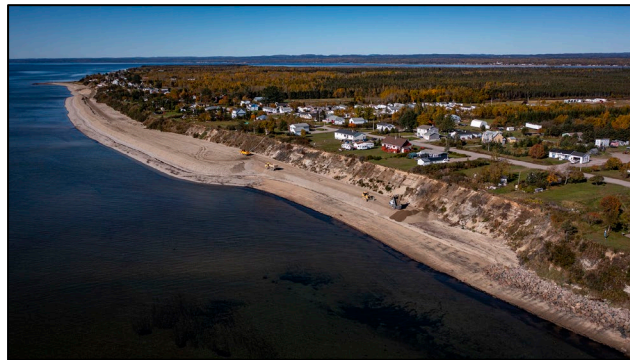


# LE CACARDEUR

Bulletin municipal  
Édition octobre 2023



Crédit photo : Sébastien St-Jean photographe



# TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE.....	3
PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL .....	6
SERVICES DES LOISIRS & DE LA CULTURE .....	7
BUREAUX FERMÉS.....	8
MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T.....	9
ANNONCES.....	9
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À JOUR.....	14
SERVICE D'URBANISME.....	15
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX.....	16
CONNAISSEZ-VOUS ? .....	16
TRAVAUX PUBLICS .....	17
ENREGISTREMENT POUR VOS ANIMAUX.....	19
PHOTOS RECHERCHÉES.....	20
PETITE ANNONCE DANS LE BULLETIN ? .....	20
JEUX - DIVERTISSEMENT.....	21
MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2023.....	25
RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT.....	26
TABLE DES MARÉES – OCTOBRE 2023.....	27
COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR .....	28
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL.....	28
DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR.....	28

**Notez que vous pouvez également lire votre Cacardeur, en couleur, sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.pointe-aux-outardes.ca](http://www.pointe-aux-outardes.ca)**



# LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !

## MOT DU MAIRE



**Chères Outardéennes, chers Outardéens !**

Hum ça sent l'automne et ses belles couleurs ! Pour la plupart d'entre nous, les vacances sont terminées, mais pour d'autres elles commencent avec la chasse. Soyez prudents en forêt et surtout sur le territoire de la péninsule en voiture où on sait qu'un ravage d'orignaux est en déplacement et ils croisent nos chemins régulièrement.

Une grande nouvelle nous a pris par surprise le lendemain du déroulement du Festival country des Nord-Côtiers, M. Denis Lepage m'apprenait qu'à la suite d'une mésentente qui perdure depuis un temps avec M. Michel Lavoie, propriétaire du Camping de la rive. Le festival devrait avoir lieu à l'avenir sur un site offert par la municipalité de Chute-aux-Outardes. Comme le problème se situait entre deux entrepreneurs privés, la municipalité n'a pu s'ingérer dans le processus de solution.

J'aimerais féliciter et souligner l'implication importante des bénévoles de la Bibliothèque de Pointe-aux-Outardes qui ont été finalistes dans la catégorie *Animation*, en finales régionales de la 3<sup>e</sup> édition des *Prix reconnaissance des bibliothèques sur la Côte-Nord*. Félicitations à la Bibliothèque des Bergeronnes qui a raflé les honneurs dans cette catégorie.

En tant que président de la Régie des matières résiduelles de Manicouagan, j'en profite pour sensibiliser la population aux bonnes habitudes de recyclage, mais également de la récupération. La facture pour enfouir nos déchets augmente d'année en année et n'ira pas en diminuant si tout un chacun met au rebut (bac vert) des équipements ou produits qui pourraient servir à d'autres en seconde vie. Le coût de ce gaspillage, a une incidence directe sur notre quote-part, donc sur notre compte de taxes sur les services. Nous devons donc faire un effort pour éviter sa trop grande augmentation. Merci d'utiliser les services de l'Écocentre, du Magasin de réemploi, les Métaux du Nord et toute autre plateforme (Marketplace, journaux, etc.) pour assurer une seconde vie à nos produits.

Pensez-y ! Le déchet qu'on ne produit pas est celui qui a le moins d'impact.

Nous avons davantage de plaintes de citoyens à la municipalité concernant les abris temporaires ou même permanents en toile qui ne sont pas conformes à la réglementation municipale. Soyons fiers de nos terrains et pensons en fonction de l'ensemble des citoyens. Notre magnifique municipalité doit le demeurer et j'invite à l'harmonie entre les voisins en étant un citoyen exemplaire.

### **Dossier Éoliennes**

Trois entreprises ont déposé leur offre lors de l'ouverture des soumissions le 13 septembre dernier pour un parc éolien qui fournirait 300 MW raccordés au poste Outardes au 85 km Route 389. Innergex énergie renouvelable inc., Hydromega Services inc. (vendu depuis) et Tugliq Énergie S.A.R.F. La MRC de la Manicouagan (et les municipalités participantes), le conseil de bande de Pessamit seront partenaires avec le promoteur choisi d'ici la fin 2023 afin d'investir et de profiter des redevances importantes pour plusieurs années à venir.

### **Dossier Premier Tech**

L'entrepreneur prélève partiellement dans le secteur A (extrémité ouest) où la tourbe est moins humide et permet de construire le sentier d'accès vers le secteur G (extrémité EST). À la suite de plaintes de certains résidents à proximité, le producteur est à mettre en place l'isolation sonore des deux génératrices. Des vérifications de force de bruit (dB) sont faites régulièrement chez les citoyens concernés afin de trouver des solutions acceptables pour les deux parties.

### **Assemblées publiques**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes a siégé en séance ordinaire, lundi 11 septembre 2023 en la salle du Conseil et en séance spéciale, mardi le 19 septembre 2023. Nous avons accepté l'offre de prix reçu de Signalisation Inter-Lignes pour les travaux de marquage d'une ligne jaune simple en continu sur les rues municipales sur une distance de 18,048 km, au coût de 12 865,43 \$, taxes incluses. Nous verrons au remplacement de notre équipement en fin de vie qui servait à ce travail dans le passé.

Une formation est autorisée à M. Julien Normand, maire, pour assister aux quatre formations concernant la gestion de crise auprès de la FQM, au coût de 225 \$, plus taxes.

Volet 1 – Introduction

Volet 2 – Médias sociaux

Volet 3 – Avec les citoyens

Volet 4 – En cas de catastrophe naturelle

Nous avons approuvé l'achat d'une publicité de 1/8 de page pour la Semaine de la municipalité, auprès du journal Le Manic, et ce, au coût de 303 \$, plus les taxes.

### **Séance spéciale**

Lors de la séance spéciale, mardi, le 19 septembre 20 h, nous avons adopté la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes comme prévu à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, LRLRQ c.A -2.1 ; ;

Afin d'assurer l'alimentation électrique du poste de commandement en cas de mesures d'urgence, nous avons approuvé la soumission de Drumco Énergie concernant la demande de prix 2023-03 pour la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène pour l'édifice Serge-Bouchard, au coût de 81 626,50 \$, taxes incluses. Le coût est subventionné pour un montant de 54 430 \$, dans le Programme PRABAM et un montant de 20 105,88 \$ sera pris dans le surplus accumulé. Prendre note que les deux stations de pompage ont déjà chacune leur génératrice de relève, il ne reste que le Centre des loisirs qui devrait être muni de son système dans les années à venir.

PRUDENCE EN FORÊT ET SUR NOS ROUTES !



**Julien Normand,**  
**Maire de notre magnifique Municipalité**

# PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

Prochaine réunion du conseil :  
Mardi, le 10 octobre 2023 à 19h30



## TAXES MUNICIPALES

PRENEZ NOTE QUE LE 3<sup>e</sup> ET DERNIER VERSEMENT DE VOS TAXES MUNICIPALES ÉTAIT DÛ POUR LE 20 SEPTEMBRE DERNIER.



### Institution

LE NUMÉRO DE COMPTE  
SUR VOTRE CHÈQUE,  
VOTRE MATRICULE EST  
CELUI QUI COMMENCE  
PAR F-XXXX-XX.XX-0000.



Notez que la municipalité  
ne dispose pas de terminal pour le  
paiement d'Interac.

## Taxes 2023

Vous avez aussi la possibilité de payer vos taxes municipales directement à la municipalité :

- par chèque ;
- par virement ;
- en argent comptant avec reçu.

### VIREMENT INTERAC

[municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca)

Question: **Pour**  
Réponse : **Taxes2023**

**\*IMPORTANT : Mettre votre matricule**

# SERVICES DES LOISIRS & DE LA CULTURE

## FRIGO & CONGÉLO COMMUNAUTAIRES :



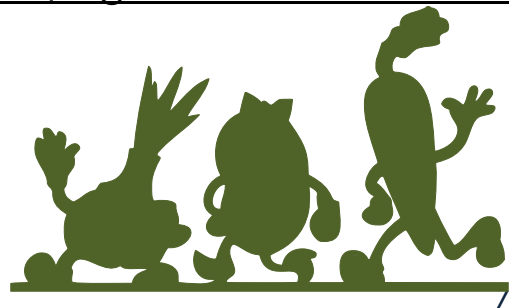
L'idée des frigos communautaires s'appuie essentiellement sur deux volontés : celle d'éviter le gaspillage alimentaire et celle de promouvoir des valeurs comme la générosité et la solidarité sociale en partageant ses surplus de nourriture. Il faut cependant prendre certaines précautions au moment de les consommer, et au moment de préparer la nourriture que l'on souhaite partager. Ainsi, pour garantir la salubrité des aliments qui sont offerts dans une formule de libre-service comme les réfrigérateurs ou les garde-mangers communautaires, il est important de suivre des règles de base.

Par exemple, si tu souhaites laisser des repas que tu as préparés dans le frigo ou le congélo collectif, tu dois t'assurer que sur le contenant que tu utilises soient clairement identifiés : le nom du plat qu'il contient et la liste de tous les ingrédients utilisés.

Tu dois aussi indiquer la date à laquelle la nourriture a été préparée pour que les personnes qui seront intéressées à manger ton repas puissent juger s'il est consommable ou non.

Le frigo et le congélo communautaire de Pointe-aux-Outardes sont situés au Centre des loisirs connexe à l'entrée principale.

Il est accessible en tout temps. Pour plus d'informations sur les frigos communautaires de la Manicouagan, visitez le <https://www.facebook.com/frigoscommunautaires>.



# Café viennoiserie



## Café viennoiseries

Prenez note que maintenant, les cafés viennoiseries seront les mercredis

Mercredi, le 18 octobre 2023 de 9 h 15 à 11 h 30  
au Centre des Loisirs 493, chemin Principal

Créer des liens, être bien entourés, comment mis prendre ?  
Avec Caroline Gagnon, ARH en santé mental positive CISSSCN.

## BUREAUX FERMÉS





# MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T



La Maison des jeunes le S.Q.U.A.T (Savoir être Quelqu'un d'Unique Aux yeux de Ious) est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de créer un milieu de vie sain et équilibré lors de rencontres amicales pour les adolescents de 11 à 17 ans.

Écoute, soutien et références\*  
Prévention, sensibilisation et information\*  
Activités socioculturelles et de loisirs\*

## Horaire :

<b>Lundi :</b>	13h00 à 18h00	<i><u>l'aide aux devoirs pour les 8 ans et plus</u></i>
<b>Lundi :</b>	18h00 à 21h30	
<b>Mardi :</b>	18h00 à 21h30	
<b>Mercredi :</b>	18h00 à 21h30	
<b>Jeudi :</b>	18h00 à 21h30	
<b>Vendredi :</b>	18h00 à 23h00	

## COORDONNÉES

480, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes  
Courriel : [mdjlesquat@hotmail.com](mailto:mdjlesquat@hotmail.com)  
Téléphone : 418 567-1202  
Facebook (Groupe) : **Mdj le S.Q.U.A.T**

## ANNONCES



## Jeux de la FADOQ

Tous les mardis de 13 h à 16 h  
au Centre des Loisirs de PAO

- Palet
- Poche
- Cartes
- Crible
- Ping-pong
- Jeux de société
- Café pour socialiser



Crédit photo : Sébastien St-Jean photographie  
Montage : Roxane Marin



# PARTY HALLOWEEN

AVEC GERMAIN HOVINGTON, MUSICIEN

28 OCTOBRE 2023

• 16 H 00 À 23 H 00 •

CENTRE DES LOISIRS À POINTE-AUX-OUTARDES  
493, CHEMIN PRINCIPAL

HOT-DOG, CHIPS ET LIQUEURS À VENDRE  
APPORTEZ VOTRE BOISSON ET VOTRE SOUPER

15 \$ ADULTE | 5 \$ ENFANT

POUR RÉSERVATION ET/OU INFORMATION,  
CONTACTEZ FRANCINE LAUZÉ

MUSIQUE - DANSE - JEUX

PORTEZ VOTRE MEILLEUR DÉGUISEMENT D'HALLOWEEN !

GROUPE NORD-CÔTIER

# Les PRÉSIDENTS

CHANSONS ORIGINALES & FESTIVES,  
INSPIRÉES DU TERRITOIRE ET EXTRAITES DE  
LEUR 1ER ALBUM  
(en vente sur place au coût de 15\$)



14  
OCT  
2023

19H 30 | SAMEDI

15\$ ADULTE | 10\$ MOINS DE 18 ANS  
AU PROFIT DE LA TROUPE  
ART SCÈNE

CENTRE DES LOISIRS  
POINTE-AUX-OUTARDES  
493, CHEMIN PRINCIPAL





# SHAWN JEANNERET

## Offre service



### Mes services :

- Tondeuse et essence fournit 20 \$ / heure
- Nettoyage de pelouse, 15 \$ / heure  
Ramasse feuille
- Pelleter petite entrée, balcon, 15 \$ / heure  
galerie

Communiquez-moi au  
**514 831-0236**



25 ans

## CAFÉS-RENCONTRES D'OCTOBRE

Pour les personnes qui seraient désireuses d'être accompagnées et guidées pour bien vivre le deuil d'un être cher.

L'Arc-en-ciel est là pour vous accompagner dans cette épreuve.



### QUAND

Lundi le 16 et 30 octobre  
dès 19 h 00

### LIEU

835, Boul. Jolliet

**Vous devez nous aviser de votre intention d'être présent auprès de Julie Savard 418 297-0315**

**Nous vous invitons à visiter notre page Facebook :**

 L'Arc-en-ciel entraide face au deuil



# Déjeuners FADOQ

CENTRE DES LOIRSIRS DE  
POINTE-AUX-OUTARDES

**De 8h30 à 12h00**

**Adulte :** 8,00 \$

**Enfant 6-12 :** 4,00 \$

**Enfant 0-5 :** **Gratuit**



1ER OCTOBRE 2023

5 NOVEMBRE 2023

3 DÉCEMBRE 2023

7 JANVIER 2024

4 FÉVRIER 2024

3 MARS 2024

4 AVRIL 2024

5 MAI 2024

C'est le mois de votre anniversaire ?

C'est gratuit pour les membres de la **FADOQ** seulement

Pour les membres qui sont du mois de juin, juillet et août c'est gratuit le 5 mai 2024  
et pour les membres de septembre c'est gratuit le 1er octobre 2023.

# NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À JOUR

Vous n'avez pas reçu de message vocal depuis le début de l'année 2023 ? Veuillez communiquer avec nous afin de mettre à jour votre dossier et mentionnez toutes les propriétés ou les matricules pour lesquels le(s) changement(s) s'applique(nt).

- Par téléphone au 418 567-2203, poste 0 ;
- Par courriel à [municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca) ;
- Par télécopieur au 418 567-4409.



Merci de votre collaboration et votre compréhension !

## RAMONAGE DE CHEMINÉE

Avez-vous nettoyé votre cheminée pour la prochaine période hivernale ? Sachez que la municipalité est en mesure de vous prêter des brosses pour le ramonage de votre cheminée. Il vous suffit de communiquer au 418-567-2203.



Vous aimez profiter de la chaleur et de l'ambiance de votre foyer au bois les soirs de grands froids ? Ce plaisir vient toutefois avec l'obligation d'effectuer le ramonage de la cheminée tous les ans.

Chaque bûche brûlée laisse des traces de suie et de goudron d'où la création de crésote (formée par la condensation de gouttelettes de goudron sur les parois).

# SERVICE D'URBANISME

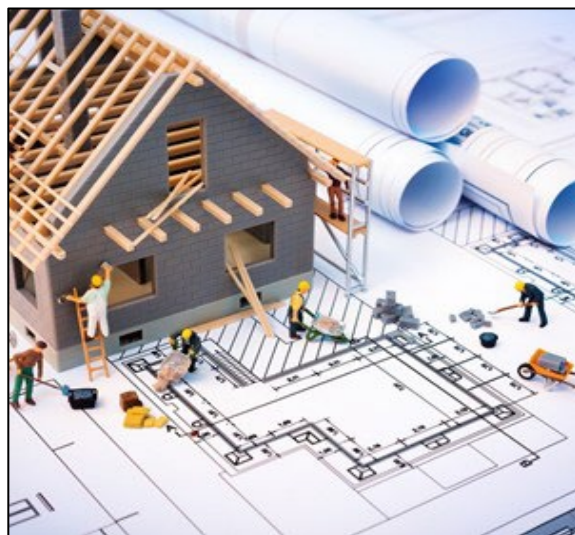
## INSPECTEUR EN BÂTIMENT

**Vous prévoyez faire des rénovations ou autres travaux, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour délivrer le permis.**

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de remplir le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui effectue les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?
- Les mardis et les jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire.



S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment, M. Maxime Whissell, communiquera avec vous.



# CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

## PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS : Pointe-aux-Outardes




Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au numéro **418-567-2274 (poste 0)** et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous **présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.**

**Horaire du service** : **Bureau municipal** situé au  
471, chemin Principal  
Tous les mardis de 8 h à 9 h 30



## CONNAISSEZ-VOUS ?

Cette section dans le bulletin municipal est pour vous, Outardéennes et Outardéens de Pointe-aux-Outardes, afin de souligner et de reconnaître vos réussites, vos réalisations, vos implications, votre savoir-faire, vos habiletés diverses, etc.

-  Vous ou quelqu'un de votre entourage avez participé ou participerez prochainement à un événement.
-  Vous vous êtes démarqués lors d'une activité (sportive, culturelle, scolaire ou autre)
-  Votre passe-temps sort quelque peu de l'ordinaire.

**Alors, n'hésitez pas à nous en faire part en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante : [municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca)**

**Faites-nous parvenir la raison, l'événement et une photo de cet exploit.**





# TRAVAUX PUBLICS

## LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.

## BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles, **dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557.**



**N'essayez pas de le réparer vous-même.**

## BALISEMENT DE VOTRE ENTRÉE

L'hiver approche à grands pas. Nous vous invitons à baliser l'entrée de votre terrain pour la période hivernale.

Cela vous évitera certains inconvénients, ainsi qu'à l'entrepreneur, lors du déneigement.



## LES ABRIS D'HIVER ET LES CLÔTURES À NEIGE

À compter du **15 octobre jusqu'au 30 avril de l'année suivante**, vous pourrez installer les abris d'hiver et les clôtures à neige selon certaines conditions, par exemple :

- 1- Ils doivent être localisés sur un terrain où un bâtiment principal est implanté ;
- 2- Les abris d'hiver doivent être érigés sur l'aire de stationnement ou sur une voie d'accès à une telle aire ;
- 3- Une distance minimale de 1,5 mètre doit être observée entre les abris d'hiver et l'emprise de la rue ;
- 4- Les abris d'hiver doivent être revêtus de façon uniforme de toile, de panneaux de bois peints ou de polyéthylène ;
- 5- Les abris d'hiver ne doivent pas excéder une hauteur de 3 mètres.





## **SURPRESSEUR – LUMIÈRES ALLUMÉES**

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez s.v.p. en aviser la municipalité.

## **RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

La Municipalité de Pointe-aux-Outardes tient à aviser la population que des travaux de drainage et de nettoyage seront effectués sur le réseau d'aqueduc des Buissons et de Pointe-aux-Outardes **AU COURANT DU MOIS D'OCTOBRE**. Noter qu'il n'y aura pas d'interruption du service d'eau.



**Nous vous aviserons également par appel téléphonique.**



Il est peu probable que ces opérations occasionnent le brouillage de l'eau, mais nous vous invitons à prendre les précautions qui s'imposent afin de minimiser les désagréments. À la fin des travaux, nous vous demandons d'ouvrir un robinet (sortie d'eau extérieure de préférence ou baignoire) afin de laisser s'échapper l'air accumulé dans le système.

L'eau sera sûrement brouillée pendant quelque temps, nous vous demandons de la laisser couler quelques minutes (un mince filet suffit) afin de nettoyer vos propres tuyaux. Nous vous invitons à faire couler l'eau froide avant l'eau chaude afin que la couleur jaunâtre ne s'infilte pas dans votre chauffe-eau.

Par ailleurs, il serait opportun de profiter de la fin des opérations pour effectuer le drainage de votre chauffe-eau.

# ENREGISTREMENT POUR VOS ANIMAUX

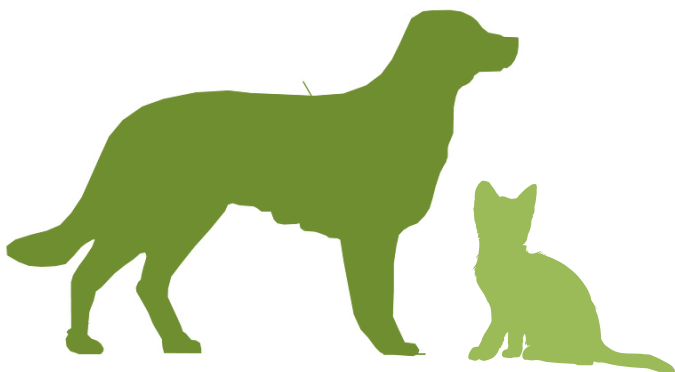


La licence est le moyen le plus efficace et le plus sûr pour bien identifier votre chien ou votre chat. La licence pour chien est obligatoire pour TOUS les chiens de la province de Québec.

Voici quelques faits :

- La licence permet de retrouver le propriétaire de l'animal rapidement 24 heures sur 24 ;
- La licence peut éviter un séjour non nécessaire au refuge Le Chapatou (stress pour votre animal et frais pour le propriétaire). En effet, nous contactons le citoyen afin qu'il puisse aller chercher son animal directement chez la personne qui l'a trouvé (souvent son propre voisin) ;
- La licence vous permet de respecter la réglementation municipale et la Loi provinciale. Elle stipule notamment que TOUS les propriétaires ou gardiens d'un chien doivent se procurer la licence. Le fait de ne pas avoir la licence pour votre chien peut entraîner une amende de 250\$ + les frais alors que la licence ne coûte que **10,00 \$** à notre magnifique municipalité.

Vous pouvez venir au bureau de la municipalité pour enregistrer votre chien ou votre chat lors de nos heures d'ouverture.



# PHOTOS RECHERCHÉES

Comme vous le savez, tous les mois, la reliure du Cacardeur affiche de nouvelles photos de la municipalité de Pointe-aux-Outardes :

## **vos photographies.**

Des photos qui représentent vos activités de plein air, des paysages, de la faune, la beauté de notre municipalité et sa grande diversité, etc.



De plus, prenez note que vos photos pourraient être utilisées dans une mosaïque à titre de couverture pour la page d'accueil du site web de la municipalité.

**N'hésitez pas et envoyez vos clichés à l'adresse suivante :**  
**[municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca)**

# PETITE ANNONCE DANS LE BULLETIN ?

Vous voulez publier une annonce dans le bulletin municipal : **le Cacardeur.**

Pour ce faire, il est important de respecter la date limite de dépôt, pour l'envoi de vos informations, qui est le 20 de chaque mois.

Toutefois, notez que la date de tombée pour le bulletin de **NOVEMBRE** est le 20 octobre 2023.

Pour les commerces et les entreprises, prenez note que des frais de publication mensuelle de 10,00\$, plus les taxes s'appliquent.

**Faites parvenir votre annonce à l'adresse:**

[municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca)

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer au 418-567-2203 poste 0.



# JEUX - DIVERTISSEMENT

## SUDOKU

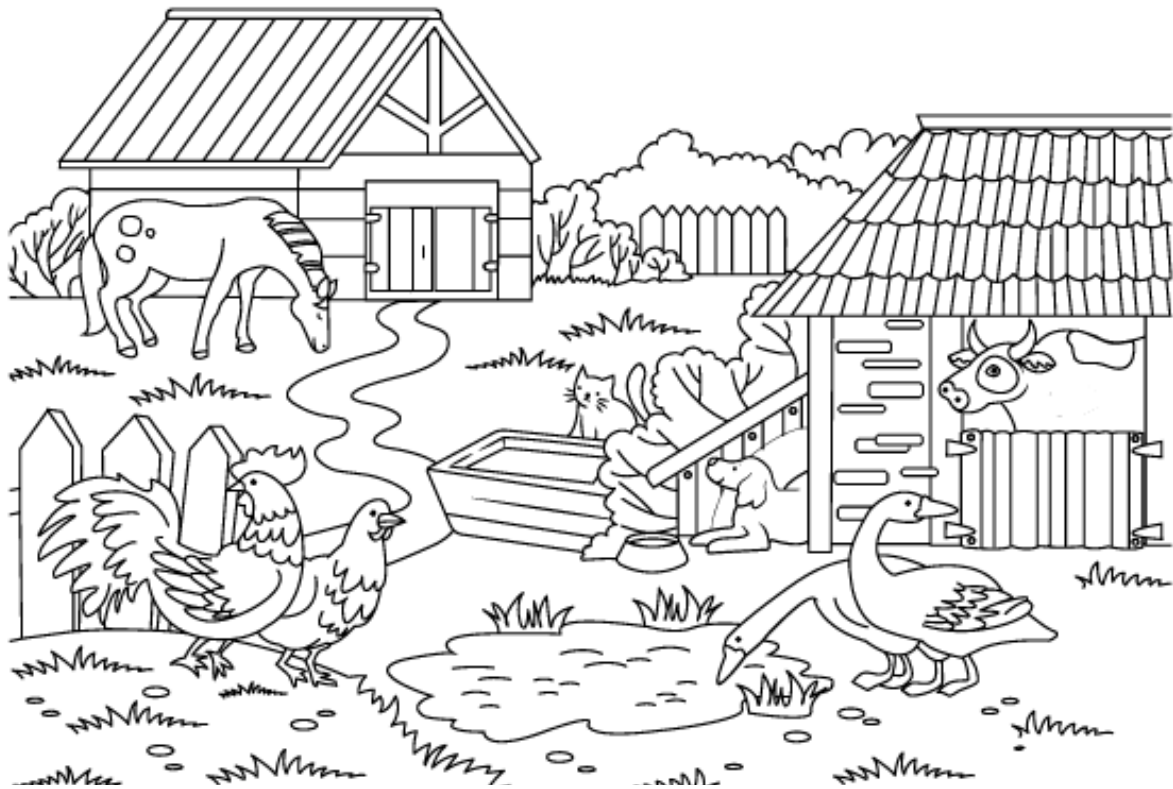
	6					7	5	
				3	6	8		
		2	8			4		
				2				5
9		8				1		7
3				4				
		6			4	2		
		3	6	1				
	7	9					8	



## LABYRINTHE



# 7 DIFFÉRENCES À TROUVER





	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I															
II			■	■	■		■							■	
III						■				■					
IV						■	■					■			
V			■							■		■			
VI			■		■	■			■						
VII		■								■			■		■
VIII			■		■					■					
IX					■		■		■						
X				■			■		■					■	
XI					■							■			
XII	■			■		■	■	■							■
XIII										■				■	
XIV	■							■			■				
XV						■	■							■	

### HORIZONTALEMENT

**I.** L'essentiel est d'y participer (deux mots). **II.** A été, à reculons. Les débuts à "bicyclette". Train. **III.** Terrain de sport en gymnase. Entrée dans le "stade". Comme certains centres. **IV.** Habits de danseuses. A celle de foot, on y apprend le foot. Au cœur du "lancer". **V.** Naissance d'"allure". L'attaquant du milieu. Ce travail-là n'est plus imposé. **VI.** A l'entendre, il a été sifflé. Paresseux comme lui, adieu l'entraînement !...Il faut savoir le doser. **VII.** Ils ont leur "Parc". Déesse qui aurait vachement aimé la pelouse du stade. **VIII.** Matière de médaille pour le meilleur. Elle applaudit son homme. Elle écrit encore sur le tableau. **IX.** Pelages sur le champ de courses. Crient haut et fort. **X.** Sigle de club. Départ d'"attaque". Enlever. **XI.** Virage de ski. Célèbre moto italienne. Un certain Institut. **XII.** En "athlétisme". Canne d'alpiniste. **XIII.** Epreuve complète d'athlète. Refus. **XIV.** On cherche toujours à le battre. Reçu. Le sport des scolaires du mercredi après-midi. **XV.** Le boxeur y passe avant de monter sur le ring. Essayée.

### VERTICALEMENT

**1.** Il moule le corps de la gymnaste. **2.** Il est "jeté" chez l'haltérophile. Plus confortable que le kart. **3.** Un certain lycée. Ces "chébecs"-là sont sûrs de couler. **4.** Coin où tirer les buts. Service à ne pas rendre au tennis. **5.** Personne de poids. Possessif. Une "côte" brisée dans la chute. **6.** Etalon chinois. Sur terre. Certains travaux. Un bout du "harnais". **7.** Geste défensif au foot. Lettres de "leader". **8.** Equipement. Utiles pour se délester avant l'épreuve ! **9.** Classement. On y est, en salle. Souffle coupé. **10.** Pronom. Mieux vaut bien l'être. Chiffre du départ. **11.** Elle amène à la compétition. **12.** Déchet d'urine. Avec Décathlon, on l'a "à fond". En location. **13.** Une "ère" un peu bousculée. Départ de "soleil" à la barre fixe. Une telle démonstration nous mène aux nues. **14.** Dynamisme. Un peu de "natation". **15.** Champ de courses anglais. Saisons pour pratiquer les sports nautiques. Un certain club de foot.



# MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2023



- Ordures : lundis
- Recyclage : vendredis
- Installations fermées

Octobre				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

Novembre				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	



Nouvelle version



Télécharge l'application



## 5 consignes de collecte

Pour faciliter les opérations de manutention et éviter les bris de bac



- 1 Bac disposé la veille au soir de la collecte ou exceptionnellement le matin même de la collecte, avant 7 h, les jours de tempête
- 2 Couvercle fermé, aucun objet sur le bac et aucune matière à côté du bac
- 3 Roues orientées vers la résidence et matières conformes dans chaque bac approprié
- 4 Chaussée libre d'accès pour les opérations de nettoyage et de déneigement de votre municipalité
- 5 Bac toujours à 1 m de tout objet (muret, poteau, garage, abri, voiture, autre bac, etc.) en retrait du trottoir et de la chaussée

Le saviez-vous?



- Votre bac bleu appartient à la Régie.
- Votre bac est attribué à votre résidence et doit demeurer sur place en cas de déménagement. Si votre nouvelle résidence ne possède pas de bac bleu, communiquez avec nous pour en obtenir un!
- Vous avez droit à un seul bac vert selon la réglementation de votre municipalité. Il est de la responsabilité de chaque citoyen de s'informer et respecter la réglementation en vigueur.
- Vous pouvez laisser votre bac en bordure du chemin et communiquer avec la Régie s'il a été oublié lors de la collecte.

## Bac brun : informez-vous!



**POUR LE COMPOST**

Tout ce qui se mange  
Tout ce qui se jardine

Visitez notre site Internet [www.regiemanicouagan.qc.ca](http://www.regiemanicouagan.qc.ca) pour en apprendre plus sur le projet de plateforme de compostage et la collecte à venir.

Mieux trier à la source, on y gagne tous!



Réduction de nos déchets



Augmentation de la subvention gouvernementale

↑ Augmentation de la qualité de service

↓ Diminution des coûts de gestion des matières résiduelles

# RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT

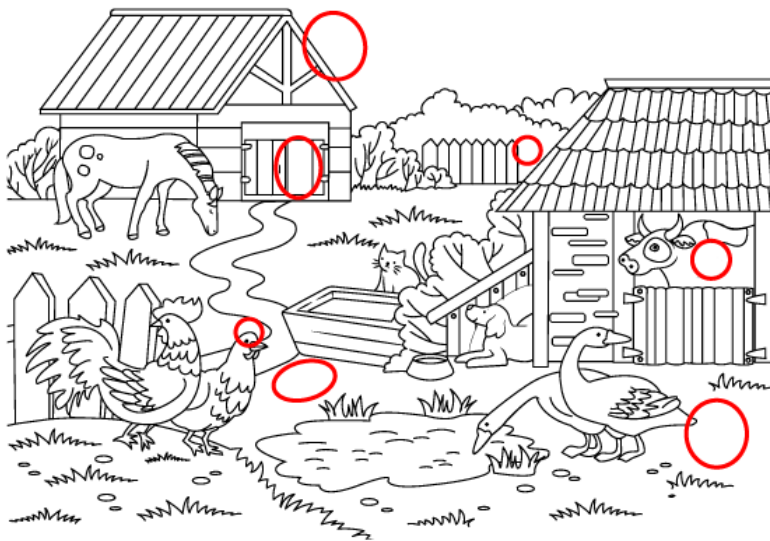
8	6	1	4	9	2	7	5	3
7	9	4	5	3	6	8	1	2
5	3	2	8	7	1	4	9	6
6	1	7	9	2	8	3	4	5
9	4	8	3	6	5	1	2	7
3	2	5	1	4	7	9	6	8
1	5	6	7	8	4	2	3	9
2	8	3	6	1	9	5	7	4
4	7	9	2	5	3	6	8	1

RÉPONSE SUDOKU



RÉPONSE : LABYRINTHE

RÉPONSE CHERCHE ET TROUVE



RÉPONSE : MOTS CROISÉS

**HORIZONTALEMENT :**

I. JEUXOLYMPIQUES. II. UP. BI. ALLURE. III. SALLE. STA. AERES. IV. TUTUS. ECOLE. NC. V. AL. CENTRE. STO. VI. UE. AI. EFFORT. VII. PRINCES. IO. VIII. OR. ELLE. CRAIE. IX. ROBES. CLAMENT. X. PUC. AT. OTER. XI. STEM. DUCATI. INS. XII. IH. PIOLET. XIII. DECATHLON. NON. XIV. RECORD. EU. UNSS. XV. PESEE. TENTEE.

**VERTICALEMENT :**

1. JUSTAUCORPS. 2. EPAULE. ROUTIERE. 3. LT. BCEHCES. 4. LUCARNE. ACE. 5. OBESE. SA. CTOE. 6. LI. NE. TD. HR. 7. TACLE. LD. 8. MATERIEL. WC. 9. PLACE. SEC. APNEE. 10. IL. LOTI. UN. 11. QUALIFICATION. 12. UREE. FORME. LOUE. 13. EER. SO. AERIENNE. 14. ENTRAIN. NT. 15. ASCOT. ETES. PSG.

# TABLE DES MARÉES – OCTOBRE 2023

JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE
<b>1</b>	0301	<b>4.2</b>	<b>9</b>	0513	1.4	<b>17</b>	0322	<b>3.5</b>	<b>25</b>	0520	<b>0.9</b>
	0906	<b>0.3</b>		1110	2.7		0912	<b>0.8</b>		1123	<b>3.3</b>
SU	1516	<b>4.4</b>	MO	1655	1.6	TU	1530	<b>4.1</b>	WE	1724	<b>1.0</b>
DI	2137	<b>0.1</b>	LU	2320	3.3	MA	2155	<b>0.6</b>	ME	2339	<b>3.8</b>
<b>2</b>	0343	<b>4.0</b>	<b>10</b>	0557	1.2	<b>18</b>	0358	<b>3.4</b>	<b>26</b>	0604	<b>0.7</b>
	0943	<b>0.4</b>		1156	2.9		0945	<b>0.9</b>		1209	<b>3.7</b>
MO	1557	<b>4.4</b>	TU	1748	1.3	WE	1606	<b>4.1</b>	TH	1819	<b>0.6</b>
LU	2222	<b>0.3</b>	MA			ME	2235	<b>0.7</b>	JE		
<b>3</b>	0427	<b>3.7</b>	<b>11</b>	0006	3.4	<b>19</b>	0437	<b>3.2</b>	<b>27</b>	0029	<b>4.0</b>
	1020	<b>0.7</b>		0630	1.1		1020	<b>1.0</b>		0643	<b>0.5</b>
TU	1639	<b>4.2</b>	WE	1230	3.2	TH	1647	<b>4.0</b>	FR	1251	<b>4.1</b>
MA	2310	<b>0.6</b>	ME	1829	1.1	JE	2321	<b>0.9</b>	VE	1908	<b>0.3</b>
<b>4</b>	0512	<b>3.3</b>	<b>12</b>	0043	3.5	<b>20</b>	0523	<b>3.0</b>	<b>28</b>	0114	<b>4.0</b>
	1058	<b>1.0</b>		0658	1.0		1101	<b>1.2</b>		0721	<b>0.5</b>
WE	1725	<b>3.9</b>	TH	1300	3.4	FR	1736	<b>3.8</b>	SA	1331	<b>4.3</b>
ME			JE	1906	0.9	VE			SA	1953	<b>0.2</b>
<b>5</b>	0003	<b>0.9</b>	<b>13</b>	0116	3.6	<b>21</b>	0021	<b>1.1</b>	<b>29</b>	0158	<b>4.0</b>
	0601	<b>2.9</b>		0724	0.9		0619	<b>2.8</b>		0758	<b>0.5</b>
TH	1140	<b>1.3</b>	FR	1329	3.7	SA	1155	<b>1.4</b>	SU	1411	<b>4.5</b>
JE	1818	<b>3.6</b>	VE	1939	0.8	SA	1838	<b>3.6</b>	DI	2037	<b>0.1</b>
<b>6</b>	0113	<b>1.2</b>	<b>14</b>	0147	3.7	<b>22</b>	0143	<b>1.3</b>	<b>30</b>	0240	<b>3.9</b>
	0700	<b>2.6</b>		0749	0.8		0734	<b>2.6</b>		0835	<b>0.5</b>
FR	1235	<b>1.5</b>	SA	1357	3.9	SU	1312	<b>1.5</b>	MO	1450	<b>4.5</b>
VE	1924	<b>3.3</b>	SA	2012	0.6	DI	1956	<b>3.5</b>	LU	2121	<b>0.2</b>
<b>7</b>	0244	<b>1.4</b>	<b>15</b>	0218	3.7	<b>23</b>	0315	<b>1.3</b>	<b>31</b>	0322	<b>3.7</b>
	0821	<b>2.5</b>		0815	0.8		0905	<b>2.7</b>		0912	<b>0.7</b>
SA	1400	<b>1.7</b>	SU	1427	4.0	MO	1451	<b>1.5</b>	TU	1531	<b>4.4</b>
SA	2048	<b>3.2</b>	DI	2045	0.6	LU	2123	<b>3.5</b>	MA	2205	<b>0.4</b>
<b>8</b>	0410	<b>1.5</b>	<b>16</b>	0249	3.6	<b>24</b>	0427	<b>1.1</b>			
	0958	<b>2.5</b>		0843	0.7		1025	<b>2.9</b>			
SU	1542	<b>1.7</b>	MO	1457	4.1	TU	1618	<b>1.3</b>			
DI	2216	<b>3.2</b>	LU	2119	0.6	MA	2239	<b>3.7</b>			

## COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR

### MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES



471, chemin Principal  
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418 567-2203

Télécopieur : 418 567-4409

Courriel : [municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca)

[www.pointe-aux-outardes.ca](http://www.pointe-aux-outardes.ca)

Centre des loisirs : 418-567-2177 poste 1

Pompiers, ambulance, police : 911

Bibliothèque municipale (*mercredi soir*) : 418-567-2281 poste 5109

Régies de gestion des matières résiduelles : 418-589-4557

Site d'enfouissement : 418-567-3118/418-589-4557

Maison des jeunes : 418-567-1202

CLSC : 418-567-2274

Fourrière municipale (*Refuge Le Chapitou*) : 418-589-1597

### HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

<b>Lundi</b>	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
<b>Mardi</b>	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
<b>Mercredi</b>	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
<b>Jeudi</b>	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
<b>Vendredi</b>	8h00 à 12h00	<b>Fermé</b>

### DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacardeur

**est le 20 de chaque mois.**

